

REDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de l'Indépendance, n° 18

PRIX DES ABONNEMENTS : RÔLE DES ABONNEMENTS : mois, 5 fr. 50. — Un an, 48 fr.

L'ÉVÉNEMENT DE ROUBAIX-TOURCOING COMMENCERA le 10 NOVEMBRE LES FÊTES DE LA GREVE

La proposition de M. Clémenceau ne semble pas devoir aboutir. Dans toute la presse parisienne, il n'est guère que la Lanterne qui ait accordé une approbation sans réserves.

Et dans le Nord, elle est aussi bien combattue par Echo du Nord et la Dépêche que par le Réveil du Nord.

Le moniteur officiel du Syndicat déclare dédaigneusement que « des parodies de journalistes n'auraient pas d'autre résultat que de faire traîner les choses en longueur ».

Le Réveil continue ainsi le système d'exclusivisme qu'il s'est appliqué à faire prévaloir depuis le début de la grève, et qui a été si fécond en intérêts des mineurs.

Tout ce qui n'émane pas du Réveil du Nord, de la Petite République française, ou du groupe de politiciens qui gravitent autour de ces deux journaux, est déclaré par avance mauvais, inapplicable, chimérique.

An lieu de solliciter les concours, ou les déconseils, on les refuse. Le Réveil dit : « ma grève, comme l'impatrice Eugénie disait ses guerres... »

nous refuser l'arbitrage moral et officieux que nous offre M. Clémenceau ? Nous ne le croyons pas. Et si le Réveil du Nord a parlé au nom du Syndicat, nous répondrons que le Syndicat n'a pas le droit de tenir un tel langage.

Ne retrouvons pas les fautes graves que nous avons commises au commencement de la grève, et qui ont eu de graves conséquences irréparables.

Accueillons M. Clémenceau et ceux de ses collègues de la presse parisienne qui voudront le secondar dans nos efforts de solidarité ouvrière et sociale, comme des auxiliaires utiles.

Et n'oublions pas que si leur intervention ne devait servir qu'à empêcher les républicains et à arrêter les Compagnies dans la voie des rigueurs où elles paraissent vouloir entrer, nous devrions encore les remercier de leur généreuse initiative.

LE PROJET CLÉMENCEAU

M. Clémenceau développe aujourd'hui dans la Justice la proposition d'arbitrage dans le projet qu'il soumette au Syndicat des journaux parisiens.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

CHRONIQUE DE VOYAGE DE LILLE A TRIPOLI

Il y a environ 18 kilomètres de Tunis à Carthage.

La route se fait en voiture dans des conditions de confort que nous ne laissons ignorer les touristes qui se rendent à Tripoli.

À Tunis, les voitures de l'élite sont en excès, mais les voitures de la classe moyenne sont en défaut.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

jeux, plusieurs fois en suite d'un travail de sculpture admirable, des fruits caudés, une lampe de bronze, le seau de métal tourcé, les rubans, des miroirs, des bijoux, des monnaies, des tablettes de plomb avec inscriptions provenant du cimetière des officiers, des bronzes, des amulettes, etc.

Il y a toute la restauration d'une époque lointaine qui s'affirme par entre chose que des souvenirs historiques liés dans les livres.

Chaque fois que le soc de la charrette met à jour un objet quelconque, l'Arabe qui a fait la découverte vient à porter ses pieds dans le trou.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

LES PAYS NOIRS IMPORTANTE REPRESE DU TRAVAIL Dans le Pas-de-Calais

LES DESCENTES. Douai, 2 novembre. — La journée d'hier avait été la plus calme à Douai.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Le projet de loi est divisé en deux articles. Le premier est relatif à la proposition d'arbitrage. Le second est relatif à la proposition d'arbitrage.

Petites Nouvelles

On a découvert dans la plaine des Fines (Savoie), une mine de charbon.

Le projet de loi est divisé en deux articles.

Le projet de loi est divisé en deux articles.

Le projet de loi est divisé en deux articles.

Le projet de loi est divisé en deux articles.

Le projet de loi est divisé en deux articles.

Le projet de loi est divisé en deux articles.

PRIX DES ANNONCES

ANNONCES : 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES : 0 fr. 50 la ligne. PUBLICITÉ : 0 fr. 75 la ligne. LOCALES : 1 fr. 10 la ligne.

Les annonces sont reçues aux bureaux de journaux à Paris, 178 boulevard Haussmann, place de la Concorde, 10.

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE

TELEPHONE